

# Quand on aime, on ne compte pas : « Recensement ». Depuis 2004, la méthode de recensement de la population française a changé. Pourquoi ?

18-12-2015

avec

- C'est sous

Louis XIV qu'on entreprend au XVII<sup>ème</sup> siècle les premières opérations de recensement de la population française, en faisant dénombrer le nombre de « feux », c'est-à-dire de foyers ou familles, et en affectant un nombre moyen de 5 membres par feu.

- Le

dispositif se maintient jusqu'à la Révolution, où les premiers recensements nationaux nominatifs sont effectués.

- Le Consulat

impose à partir de 1801 un recensement général complet et individuel de la population française, effectué tous les cinq ans par des agents recenseurs.

- Le principe

perdure jusqu'en 2004, mais la fréquence des recensements diminue progressivement, pour des raisons de coût, à partir de 1946 : on passe d'un recensement tous les cinq ans à un tous les neuf ans.

- L'accélération

de la mobilité géographique et sociale devient cependant telle que le recensement &ndash; devenu presque décennal &ndash; ne répond plus aux besoins des pouvoirs publics.

- Aussi la France décide-t-elle de

mettre en place à partir de 2004 une technique mixte de recensement par roulements et sondages.

- Dans les communes de moins de 10 000 habitants, on procède chaque année à un recensement exhaustif de 20% des logements : au bout de cinq ans, la totalité des logements a été recensée.

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, on recense par sondage 8% des logements chaque année.

- L&rsquo;INSEE, qui est chargé de centraliser les résultats, extrapole les données et peut ainsi fournir, chaque année et à moindre coût, une « photographie » de la population et de la société françaises plus proche de la réalité que celle que permettait le dispositif antérieur à 2004.